

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 23 Juillet 2020</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; float: right; margin-top: 10px;"> <small>Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_96_2020-DE</small> </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 96/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le vingt-trois juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation</b> : 17 Juillet 2020</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUÉDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Suppléant</b> : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p><b>Absents</b> : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation des représentants au sein du programme « Leader Ussets et Bornes ».**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020,  
Vu le programme « Leader Ussets et Bornes ».

Considérant que le territoire d'Ussets et Rhône bénéficie du programme Leader (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) et que cette initiative de l'Union Européenne vise à soutenir des projets « innovants » du territoire via la mobilisation de financement du Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Considérant que le programme « Leader Ussets et Bornes » constitue un outil financier à la réalisation de projets sur les Ussets & Bornes.

Considérant que ce programme repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- La définition d'une stratégie de développement, d'un projet partagé,
- Une approche ascendante. C'est le territoire qui définit la stratégie, le programme d'actions et le met en œuvre,
- Une approche multisectorielle. Le projet s'appuie sur les différents secteurs de l'économie rurale (agriculture, forêt, environnement, tourisme, artisanat...),
- L'innovation. Les projets aidés contiennent un caractère nouveau, expérimental, en termes de contenu et/ou de méthode,

- La mise en œuvre de projets de coopération avec d'autres territoires français et européens (échanges d'expériences, actions communes...),
- Un partenariat public – privé pour la mise en œuvre de la stratégie, rassemblé au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) et du comité de programmation (instance décisionnelle).

Considérant que le programme « Leader Usse et Bornes » a défini sa stratégie autour de l'ambition « Construire une ruralité moderne, un territoire soucieux de son environnement, proche des habitants et de ses entreprises ». Cette démarche repose sur une approche globale (de l'amont à l'aval, de la « production » à la « consommation ») des filières alimentaires, forêt – bois, du tourisme et des services de proximité.

Considérant que la Région Auvergne – Rhône-Alpes a accordé au territoire Usse et Bornes une enveloppe maximale de fonds européens de 1 638 000 € pour la période 2016 – 2021.

Le Vice-président indique que, du fait du renouvellement des instances intercommunales, il convient de procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant au programme « Leader Usse et Bornes ».

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** le délégué titulaire suivant : Gérard LAMBERT.

**DÉSIGNE** le délégué suppléant suivant : David BANANT.

**NOTIFIE** cette délibération au programme « Leader Usse et Bornes ».

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*